

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 287 promulguant, à la Côte Française des Somalis, le décret n° 52-1404 du 29 décembre 1952 relatif au fonctionnement des radiocommunications à la mobilisation et dans les cas prévus à l'article 1er de la loi du 11 juillet 1938.

n° 287

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
7 mars 1953

Numéro JO
n° 5 du 01/04/1953

Date du numéro
1 avril 1953

VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 163 du 3 septembre 1907 portant organisation du Service des Postes et Télégraphes,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué, à la Côte Française des Somalis, le décret ministériel n° 52-1404 du 29 décembre 1952, relatif au fonctionnement des radiocommunications à la mobilisation et dans les cas prévus à l'article 1^{er} de la loi du 11 juillet 1938.

Art. 2 — Le present arrête sera enregistre, publie et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur.N. SADOUL.